



Memphrémagog
MRC

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée ordinaire tenue à la salle du Conseil du centre administratif de la MRC le 21 février 2024 a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-24

Règlement sur le versement d'une somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 17 avril 2024

Guy Jauron
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 12-24)

Je, soussigné(e), Justin Doyle, greffier(ère)-trésorier(ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Halley, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 30 avril 2024, entre 9h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30 avril 2024.

Signature : Justin Doyle